

République Française
Département Loiret
Commune de Sennely

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 15		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 10/11/2025
Et
Publication ou notification du :
10/11/2025

L'an 2025, le 7 Novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/10/2025.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis

Excusés ayant donné procuration :
Mme CORNUAULT Yolande à M. BLEUSE Georges,
MM : AGOUTIN Cyril à Mme COLLET Elisabeth, FOUCault Gilles à M. DELIGNY Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

2025-46 – Décision Modificative BP Commune - Régularisation de TVA

Afin de régulariser un montant de TVA de 2024, la perception demande d'émettre un mandat au compte 673 (annulation sur exercice antérieur) pour un montant de 413€.

Lors du BP2025 Commune, il n'a pas été prévu assez au Chapitre 66 – compte 673.

Il est donc nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

Chapitre 011 – compte 60621	- 413,00€
Chapitre 66 – compte 673	+ 413,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité** la Décision Modificative ci-dessus pour la régularisation de TVA de 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/11/2025

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



Le Maire,
M. de DREUZY Philippe